

Contact : Guichet unique « passeport-carte verte »  
☎ 04 50 88 18 40 ✉ [elevage@haute-savoie.chambagri.fr](mailto:elevage@haute-savoie.chambagri.fr)

## Les nouvelles cartes vertes - ASDA

**A partir du 1er janvier 2010, l'éleveur qui vend un bovin -quelle que soit la destination- doit compléter le paragraphe concernant la chaîne alimentaire au dos de la nouvelle carte verte mise en circulation depuis le 01/07/2009.**

Uniquement s'il y a un risque sanitaire lié à la consommation de la viande et que le bovin vendu dispose d'une carte verte sans cadre concernant l'information sur la chaîne alimentaire, l'éleveur remplit le coupon ci-dessous, et le joint à la carte verte du bovin.

✂-----

### *Information sur la Chaîne Alimentaire*

Je soussigné ..... (nom du détenteur)

informe que le bovin \_ \_ \_ \_ \_ (code pays + n° national) :

- a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé.
- provient d'un lot d'animaux où un cas de botulisme a été détecté il y a moins de quinze jours
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de listériose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois
- provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois
- provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques.
- présente un risque ..... qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet des mesures de gestion particulière suivantes.

Vétérinaire (N° d'ordre) : .....

Le \_ \_ / \_ \_ / 20 \_ \_

signature :

*Conception et réalisation : Isabelle Drouet – ASDIRE001 – 11.2009*

**52 avenue des Iles**  
**74994 ANNECY CEDEX 9**  
**Fax : 04.50.88.18.51**  
**[www.gds74.asso.fr](http://www.gds74.asso.fr)**



**ELEVAGE AVENIR 74**  
Ensemble au service des éleveurs